LANCEMENT
LE 13 MARS 2023
APPORT VOLONTAIRE DE VOS ORDURES MÉNAGÈRES

À partir du 13 mars, tous les nouveaux espaces-tri de la commune seront intégralement mis en service, aussi bien pour le dépôt du tri sélectif que de vos ordures ménagères.

Les dernières collectes de votre bac ou de vos sacs à ordures ménagères seront assurées le lundi 13 mars. Merci de ne plus les sortir par la suite.

CONTENANCE MAXIMUM DU SAC POUBELLE : 50 LITRES

VOUS SOUHAITEZ VOUS SÉPARER DE VOTRE BAC À ORDURES MÉNAGÈRES ?

Si vous disposez d'un bac individuel et que vous n'en aurez plus l'utilité, Thonon Agglomération vous propose un service gratuit d'enlèvement.

Vos anciens bacs seront ainsi recyclés dans des filières adaptées.

Si vous n'avez pas reçu la visite d'un messager du tri d'ici au 6 mars et que vous souhaitez bénéficier de ce service, merci de vous rendre dans votre mairie au plus tard le vendredi 10 mars ; un adhésif spécifique à coller sur votre bac vous sera remis.
Le lundi 13, sortez et laissez votre bac avec l'adhésif collé dessus, il sera enlevé par nos services d'ici le mercredi 15 mars.

OÙ TROUVER UN ESPACE-TRI ?

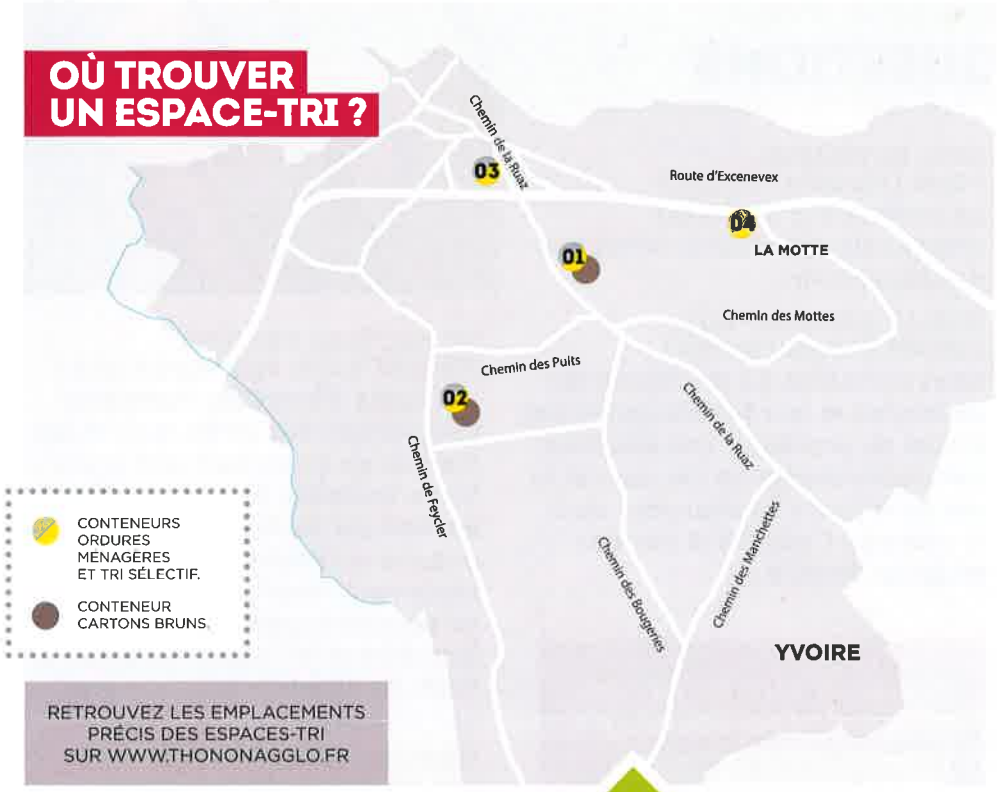

RETROUVEZ LES EMPLACEMENTS PRÉCIS DES ESPACES-TRI SUR WWW.THONONAGGLO.FR

ESPACES-TRI : 4 RÈGLES D'OR À RESPECTER

1. Si je viens en voiture, j'éteins le moteur et la radio/ musique de mon véhicule.
2. Je ne dépose rien autour des conteneurs.
3. Je dépose mes déchets de préférence entre 7h et 21h.
4. Je respecte les consignes de tri.

Consultez le site internet de Thonon Agglomération pour connaitre les points de collectes des autres communes. Vous pouvez aussi y déposer vos déchets à l'occasion d'un déplacement.

1. Chemin de la Ruaz - services techniques
2. Chemin de Feycler
3. Chemin de la Ruaz - parking
4. Chemin des Mottes

L'usage des conteneurs cartons est interdit aux professionnels